

Accord d'utilisation

1. Champ d'application

Le présent accord d'utilisation régularise le lien contractuel entre la société Tricopian (Switzerland) GmbH (ci-après dénommée « loueur ») et le client (ci-après dénommé « client ») qui reçoit pour utilisation le chargeur (ci-après dénommé « *FuelRod™ »)* contre paiement de l'indemnité indiquée.

2. Contenu et réalisation du contrat

On considère que le contrat de location est conclu dès lors que le client a enregistré ses données utilisateurs à un distributeur automatique, a payé l'indemnité et reçu le *FuelRod.* Le contenu de ce contrat de location est déterminé par le présent accord d'utilisation.

Le *FuelRod* est exclusivement destiné au rechargement mobile des téléphones portables et des tablettes habituellement trouvés dans le commerce. Le kit de démarrage comprend les adaptateurs correspondants pour les appareils Android et iPhone.

3. Durée du contrat|résiliation

La durée du présent contrat est indéterminée. Les parties peuvent résilier le contrat à tout moment, à une date de leur choix. Le client peut résilier le contrat de location en renvoyant le *FuelRod* au loueur par envoi recommandé accompagné d'un numéro de carte de crédit valide et de ses données utilisateur. Le client peut également résilier le contrat par écrit. Dans ce cas, le client doit retourner le *FuelRod* au loueur par recommandé postal à l'adresse indiquée au paragraphe 16.

4. Indemnité d'utilisation|caution

On applique toujours l'indemnité d'utilisation qui a été mentionnée à la date de la conclusion du contrat. L'indemnité d'utilisation s'entend en francs suisses TTC. L'indemnité d'utilisation comprend une caution de CHF 10.00 qui sera remboursée au client s'il retourne le *FuelRod* en bon état au loueur à la fin du contrat (voir paragraphe 9 ci-dessous).

5. Utilisation de l'objet loué|abus

Le client doit utiliser le *FuelRod* avec soin et selon sa destination. À cet effet, un mode d'emploi est joint à chaque kit de démarrage. Le mode d’emploi peut également être consulté sur le site Internet du loueur. Les chargeurs ne doivent pas être utilisés abusivement, c'est-à-dire contrairement au contrat ou illégalement. On considère qu'il y a abus notamment en cas de vente du *FuelRod* à des tiers et en cas de manipulations techniques sur le *FuelRod*.

6. Modifications|réserves sur la mise en place d'une indemnité d'utilisation pour les « swaps » (échanges)

Le loueur se réserve expressément le droit de modifier à tout moment les conditions d'utilisation et notamment la mise en place d'une indemnité d'utilisation. Le client sera informé au préalable, par e-mail, d'une modification des conditions d'utilisation. La modification deviendra une composante du contrat si le client ne la conteste pas par écrit auprès du loueur dans un délai de 4 semaines après réception de l'avis de modification. Si le client n'accepte pas la modification du contrat, on considérera que le contrat est résilié à la fin du mois. Dans ce cas, le client sera dans l'obligation de retourner immédiatement le *FuelRod* au loueur par la poste. Concernant le remboursement de la caution, voir paragraphe 9.



7. Paiement|correspondance

Le paiement de l'indemnité d'utilisation est réalisé directement à un distributeur automatique au moyen d'une carte de crédit ou de débit valide (l'acceptation de chaque carte peut varier suivant le lieu). Après la conclusion de l'accord d'utilisation, l'indemnité d'utilisation est débitée de la carte de crédit ou du compte bancaire du client.

La confirmation de paiement et l'acceptation de cet accord d'utilisation sont envoyés par voie électronique au client, à l'adresse e-mail qu'il a indiquée. L'adresse e-mail à indiquer fait partie du profil du client et est considérée comme étant le mode de correspondance principal entre le loueur et le client.

Le client doit conserver soigneusement la confirmation de paiement, qui pourra être consultée par le loueur en cas d'exercice de droits à la garantie etc.

Le client accepte de recevoir les factures et tous les autres courriers du loueur exclusivement par voie électronique.

8. Échange du chargeur (« swap »)

Avec la conclusion de l'accord d'utilisation, le client est autorisé durant une période de 24 mois à compter de la date d'achat du kit de démarrage à remplacer (swap) son *FuelRod* vide par un *FuelRod* chargé à un distributeur automatique du loueur. L'échange décrit peut être effectué dans n'importe quel distributeur automatique dans le monde. Le nombre de ces opérations d'échange est illimité durant la période citée.

9. Remboursement de la caution en cas de résiliation du contrat d'utilisation

Après avoir rendu le *FuelRod* en bon état à la fin du contrat, le client récupère la caution initiale de CHF 10.00. Le client peut envoyer le *FuelRod* par la poste au siège du loueur (conformément au paragraphe 16). La caution est créditée sur le compte de la carte de crédit du client par voie électronique. Le délai pour le remboursement de la caution est de 60 jours après réception du *FuelRod* par le loueur.

10. Protection des données

Les données du client sont recueillies, traitées et utilisées conformément à la loi suisse sur la protection des données. Les données du client sont utilisées uniquement par le loueur et ne sont pas transmises à des tiers.

11. Garantie

Si le *FuelRod* présente des défauts techniques ou est inutilisable pour une autre raison, le client peut l'échanger à un distributeur automatique de son choix (swap) ou retourner le *FuelRod* endommagé au loueur par la poste.

Les câbles et adaptateurs contenus dans le kit de démarrage *FuelRod* sont des consommables qui ne sont pas remplacés. Cependant, il est possible d'acheter des consommables de rechange auprès du loueur et de ses partenaires commerciaux.

D'autres droits pour vice de fabrication ou dommages et intérêts sont expressément exclus. Une manipulation inadéquate et une destruction intentionnelle par le client entraînent la perte de la garantie.



12. Perte|endommagement

La responsabilité du client est illimitée pour l'ensemble des pertes et dommages causés, intentionnellement ou par négligence, sur un *FuelRod* ou au moyen d'un *FuelRod* à des tiers.

13. Non-responsabilité

Le loueur n'est pas responsable de la disponibilité permanente de *FuelRod* chargés dans ses distributeurs automatiques.

En outre, la responsabilité du loueur pour faute légère et modérée ainsi que pour force majeure est exclue. La limitation de la responsabilité ne s'applique pas aux dommages faisant suite à une atteinte à la vie, au physique ou à la santé ni aux autres cas de responsabilité légale obligatoire (notamment selon la loi sur la responsabilité civile « produits »).

14. Lieu de juridiction|droit applicable

Tous les litiges entre le client et le loueur issus de ce contrat sont soumis au droit suisse. Le **lieu de juridiction est Neuchâtel** (Arrondissement judiciaire du Littoral et du Val-de-Travers). Les lieux de juridiction obligatoires du droit fédéral restent réservés (cf. articles 32 et 35 du Code de procédure civile (CPC) pour les consommateurs).

15. Nullité de certains points

Si certaines dispositions de cet accord sont nulles ou incomplètes ou si leur réalisation s'avérait impossible, la validité des autres dispositions du contrat n'en serait pas affectée. La disposition nulle est remplacée par la disposition légale correspondante.

16. Contact

Tricopian (Switzerland) GmbH
c/o Athemis Gestion SA
Rue du Môle 1
2000 Neuchâtel, Suisse
cs.ch@fuel-rod.com
www.fuel-rod.com/ch
Tél.: 0800 736 500 (+41 800 736 500)

Version V6 08/2015